

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 mai 2024, s'est réuni **le 30 mai 2024, à VANNES**, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LE BONO	: Yves DREVES a donné pouvoir à Gilbert LORHO
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
VANNES	: Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Mohamed AZGAG :Virginie TALMON a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE

:Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le **Mise en ligne le 06/06/2024**

ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL40-DE

Ont été excusés :
ILE D'ARZ

: Jean LOISEAU

Absents :

THEIX-NOYALO

: Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a horizontal line crossing it.

-40-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

ENVIRONNEMENT

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des projets sur les territoires de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en énergie.

Ainsi les communes sont invitées à définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

L'objectif de cette planification est de veiller à l'atteinte des objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie Française 2019-2028, à l'échelle régionale et à l'échelle des territoires de PCAET. Cette cohérence sera vérifiée au niveau régional au regard des propositions des communes lors du Comité Régional de l'Energie de Bretagne prévu mi 2024.

Le Plan Climat Air Energie Territorial de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération prévoit de porter à 32 % des consommations énergétiques la part des EnR à l'horizon 2030, se plaçant ainsi sur une trajectoire de territoire à énergie positive en 2050.

Cet objectif repose fortement sur le photovoltaïque et les travaux de prospection réalisés depuis 2020 ont permis aux communes de travailler prioritairement sur cette source d'énergie.

A l'horizon 2050, le potentiel brut territorial photovoltaïque est estimé à 489 GWh/an, avec un objectif de 160 GWh en 2030.

285 zones photovoltaïques ont été retenues dans les 26 communes du territoire ayant délibéré à date. L'analyse du potentiel de ces zones permet d'estimer à + 255 GWh/an la production d'énergie photovoltaïque supplémentaire. En complément, une zone éolienne (9MW en projet) et une zone méthanisation sont proposées.

L'agglomération propose une synthèse des zones proposées par les communes, jointe à la présente délibération. Cette synthèse sera remontée au référent préfectoral.

En parallèle, un avis a été sollicité auprès du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan sur les propositions de zones soumises aux communes par GMVA en décembre 2023, rendu en mars 2024.

Ce travail sur les zones d'accélération des énergies renouvelables sera complété mi-2024 par l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables thermiques et éoliennes.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 mai 2024 et l'avis de la Commission Environnement, Déchets, Eau et Assainissement » du 23 mai 2024, il vous est proposé :

- de prendre acte de la synthèse cartographique des zones d'accélération des énergies renouvelables photovoltaïques proposées par les communes, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

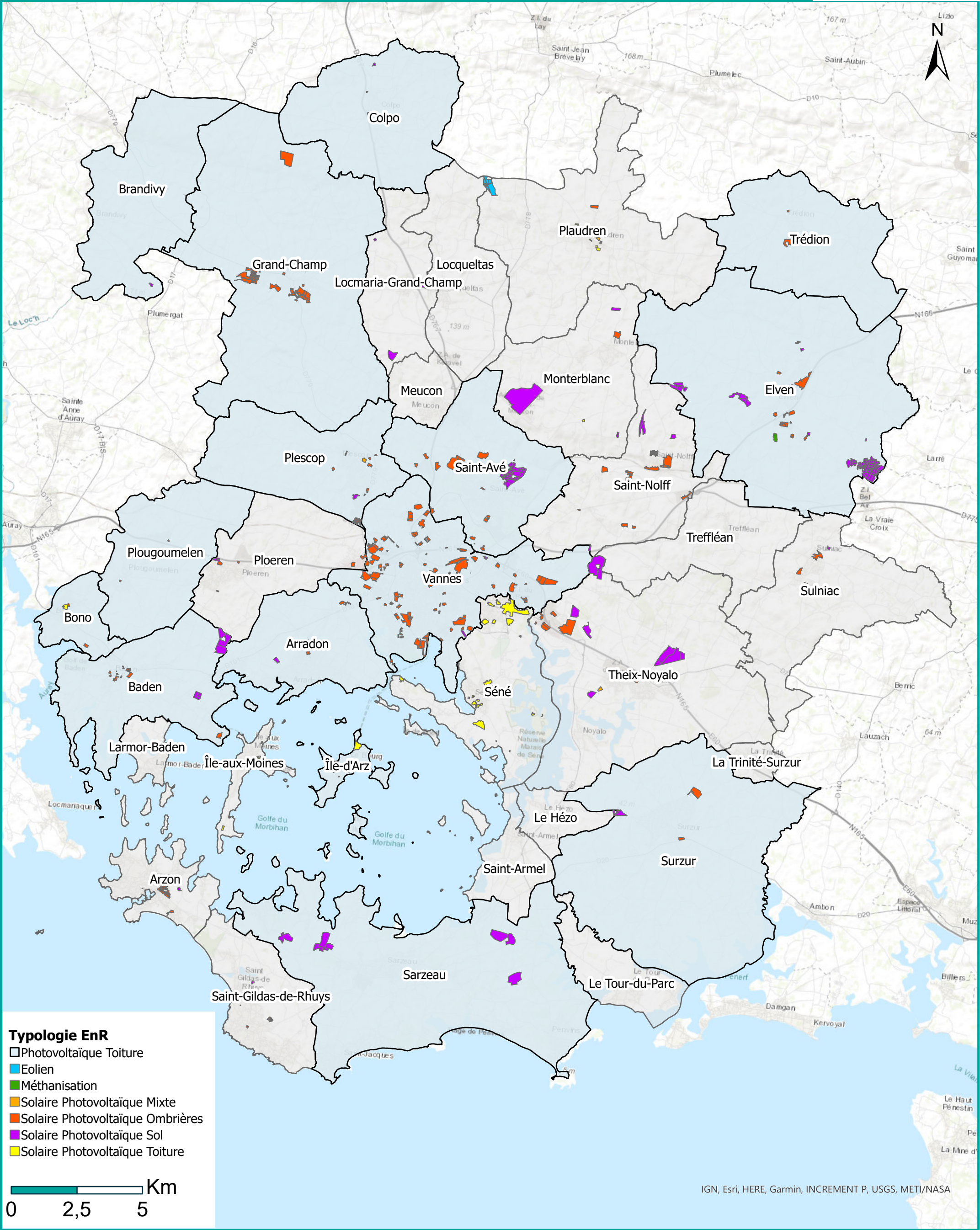
David ROBO

Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC

Zones d'Accélération Energies Renouvelables

GMVA



Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, le 21/05/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 mai 2024, s'est réuni **le 30 mai 2024, à VANNES**, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LE BONO	: Yves DREVES a donné pouvoir à Gilbert LORHO
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
VANNES	: Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Mohamed AZGAG :Virginie TALMON a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE

:Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le **Mise en ligne le 06/06/2024**

ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL42-DE

Ont été excusés :
ILE D'ARZ

: Jean LOISEAU

Absents :

THEIX-NOYALO

: Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a horizontal line crossing it.

-42-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

MOBILITE

POURSUITE DE L'EXPERIMENTATION DU COVOITURAGE COURTE DISTANCE

Monsieur Denis BERTHOLOM présente le rapport suivant :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a voté en date du 29 juin 2023 une mesure en faveur du développement du covoiturage courte distance avec BlaBlaCar Daily.

Compte tenu du succès de cette opération, les montants initialement engagés ont été très rapidement dépassés. Afin de couvrir la fin de cette première année d'expérimentation, il vous est proposé d'allouer une somme complémentaire de 120 000 €, sur la base des conditions initiales votées.

Par ailleurs, au vu de ce succès, il vous est proposé de prolonger l'expérimentation au-delà du terme prévu, en modifiant les conditions de rétributions des covoitureurs comme suit :

- 1 € entre 2 et 10 km (1,5 € auparavant) ;
- dans la limite de 2 € (3 € auparavant).

Le montant envisagé pour ce prolongement jusqu'en décembre 2025 est estimé à 500 000 €, dont 180 000 € pour la fin 2024 et 320 000 € pour 2025.

A l'instar de l'année 2023, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération sollicitera le fonds vert Plan National Covoiturage de l'Etat, destiné à aider les collectivités à développer cette pratique sur les déplacements de courte distance/du quotidien, sur la base de 1 € de l'Etat pour 1 € de la collectivité.

Dans ce contexte, il est proposé de contractualiser, via l'UGAP, et de conventionner avec l'opérateur Blablacar Daily, selon les modalités financières ci-dessous :

	Montant total (TTC)	Aide de l'Etat (HT)	Reste à charge GMVA (TTC)
Licence / Accompagnement	45 000 €	22 500 €	22 500 €
Financement des trajets en covoiturage	135 000 €	67 500 €	67 500 €
TOTAL FIN ANNEE 2024 TTC	180 000 €	90 000 €	90 000 €
Licence / Accompagnement	70 000 €	INCONNU	70 000 €
Financement des trajets en covoiturage	250 000 €	INCONNU	250 000 €
TOTAL FIN ANNEE 2025 TTC	320 000 €	0 €	320 000 €
TOTAL FIN 2024 + ANNEE 2025	500 000 €	minimum 90 000 €	max 410 000 € à la charge de GMVa dont 385 000 € reversés aux conducteurs

Vu les avis favorables du Bureau du 17 mai 2024 et de la Commission Mobilité, Patrimoine et Grands projets du 21 mai 2024,

Il vous est proposé :

- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à sa mise en œuvre ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs au conventionnement précité ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes subventions, le cas échéant ;

Mise en ligne le 06/06/2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL42-DE

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

POUR : 85 VOIX

CONTRE : 0 VOIX

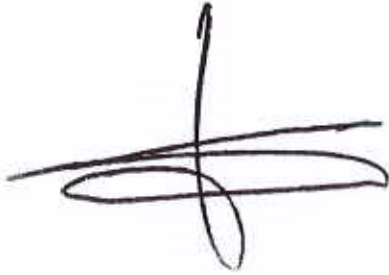
ABSTENTION : 1 VOIX

Monsieur Le Président,

Le secrétaire de séance,

David ROBO

Guillaume GRANNEC

A stylized, handwritten signature in dark ink, featuring a vertical stroke that curves into a horizontal loop.A stylized, handwritten signature in dark ink, featuring a series of loops and a long, sweeping horizontal stroke.